



Pacte Mondial / Global Compact
Communication on Progress (C. O. P.)

Octobre 2013 – Octobre 2014

Table des matières

Déclaration de soutien continu.....	3
Droits de l'homme.....	5
1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ;.....	5
2. Les entreprises sont invitées à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.....	6
Droits du travail.....	8
3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;	8
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;.....	10
5. L'abolition effective du travail des enfants ; et.....	10
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.....	11
Environnement.....	13
7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;.....	13
8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et.....	14
9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.....	15
Lutte anti-corruption.....	16
10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.....	16
Les objectifs de 2014.....	17

Déclaration de soutien continu



Nous sommes une jeune entreprise de 12 salariés, distributeur officiel du logiciel CIVA, dédié à la simulation de **Contrôles Non Destructifs** (CND). Nos activités principales sont la distribution, le support, la formation, le consulting et la recherche et développement en simulation de CND, et notre mission est d'apporter les bénéfices de la simulation à la communauté CND.

Le Contrôle Non Destructif (CND) est un ensemble de méthodes qui permettent de caractériser l'état d'intégrité de structures ou de matériaux, sans les dégrader, soit au cours de la production, soit en cours d'utilisation, soit dans le cadre de maintenances. On parle aussi d'essais non destructifs (END) ou d'examen non destructifs. L'activité CND contribue à prolonger la durée de vie des structures.

Depuis notre création, nous nous sommes engagés à contribuer au bien-être de nos clients, salariés, et partenaires, et à mettre en place une politique basée sur le principe de responsabilité sociétale. Notre raison d'être est la préservation des structures et, par voie de conséquence, de l'environnement dans le respect des autres et des règles.

Sensibles aux thèmes de l'**Environnement**, du **Droit du Travail**, des **Droits de l'Homme** ou encore de la **Lutte anti-corruption** nous avons choisi de nous engager et d'agir. Cette année encore, nous poursuivrons nos efforts, et renouvelons notre engagement.

Les 10 principes universels du Pacte

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ; et

2. A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;

4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;


5. L'abolition effective du travail des enfants ; et

Depuis le 31 Octobre 2012, date de notre adhésion au **Pacte Mondial**, nous contribuons à la mise en œuvre et à la diffusion des 10 principes universels du pacte, et pour la seconde année consécutive, nous renouvelons notre adhésion. Nous espérons que notre soutien et ce partenariat perdureront, et que de plus en plus d'entreprises se joindront à cette action.

Philippe Dubois

Président Directeur Général

EXTENDE S.A.
Capital de 100 000 €
Le Bergson, 15 Rue Emile Baudot
91300 MASSY - France
Fax. +33 (0)9 72 13 42 68
Siren 518 807 425



6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;

8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et

9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.



Droits de l'homme

Action forte:

Rédaction d'une Charte
Ethique

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ;

La **déclaration des droits de l'Homme et du citoyen**, inscrite dans le préambule de la constitution Française du 4 octobre 1958, est un texte fondamental de la république Française. En tant qu'entreprise française, EXTENDE s'engage à respecter l'ensemble des articles qu'elle contient et à en assurer la promotion.

Actions :

EXTENDE et ses salariés ont réalisé un atelier d'une demi-journée, afin de rédiger ensemble une **Charte Ethique**, définissant les valeurs auxquelles nous sommes attachés et qui représentent notre entreprise. Cette dernière a été finalisée et publiée sur notre site internet, pour promouvoir ces valeurs auprès de l'ensemble de nos collaborateurs. Elle est consultable à l'adresse suivante:
<http://www.extende.com/ethique>.

Un **reporting de notre activité** a également été envoyé à **nos distributeurs** dans lequel nous mentionnons notre adhésion au Pacte Mondial. Il contient un paragraphe dédié à notre engagement en termes de Responsabilité Sociétale. Par ailleurs, nous avons également communiqué sur notre engagement au Pacte Mondial via **nos newsletters**, et un **atelier est prévu** en fin d'année pour communiquer sur les progrès réalisés auprès de toute l'équipe.

Pour protéger autant que possible les salariés et veiller à leur bien-être, un **matériel de qualité est mis à leur disposition** : achat d'ordinateurs, de four à micro-ondes, point d'eau régulièrement alimenté, frigidaire et salle de détente. Au total, 20% du budget a été investi dans du matériel pour les salariés (soit environ 8000€). Une **mutuelle haut de gamme** est aussi proposée aux salariés d'EXTENDE.

2. Les entreprises sont invitées à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

Nous faisons régulièrement la promotion du **principe de précaution**,

Mesure :

1. 100% des salariés ont participé à la rédaction de la Charte Ethique.

2. Un indicateur quantifiant le budget alloué au « bien-être » du personnel a été calculé (ratio budget total des achats / budget des équipements) et s'élève à 20%. Sont pris en compte dans les équipements les achats visant à améliorer le confort du personnel dans l'entreprise (frigidaire, luminothérapie, renouvellement du matériel (chaises de bureau, ordinateurs, petit matériel informatique, etc.)).

Le "**principe de précaution**" est une notion qui préconise l'adoption de mesures de protection avant qu'il n'y ait des preuves scientifiques complètes démontrant l'existence d'un risque; autrement dit, une action ne

extrêmement courant dans l'industrie nucléaire dont est issue la moitié des salariés de notre entreprise, dont le PDG d'EXTENDE, M. Philippe Dubois.

L'indépendance de notre entreprise est assurée puisque nous ne dépendons pas d'une plus grande entité. Notre petite taille industrielle nous permet d'être réactifs tout en restant maîtres de nos choix politiques. Etre «neutres et indépendants» est inscrit dans nos valeurs.

Actions :

Nous nous sommes **engagés collectivement**, via l'adhésion à notre Charte Ethique, au six valeurs suivantes :

- Ouverture
- Dynamisme
- Professionnalisme
- Echanges
- Durabilité
- Responsabilité

Ceci implique la recherche constante de la performance, la plus grande confidentialité, le respect mutuel et la confiance dans toute collaboration, le souci de préservation des structures et la rigueur dans nos tâches en privilégiant la sécurité.

Cette année, nous avons **réorganisé le stockage de nos données** pour protéger au maximum les données de nos clients.

Nous nous sommes aussi déjà rendus dans les locaux de l'ensemble de nos distributeurs. Les **échanges réguliers** établis avec eux via des newsletters bimensuelles, des reportings d'activité bimensuels de leur côté et semestriel du notre, nous permettent d'observer le bon déroulement, et, autant que faire se peut, le respect de certaines de leurs obligations, entre autres sociales. Le partage de notre expérience, et de notre désir de poursuivre, contribue en outre à leur **sensibilisation**, pour ceux qui ne seraient pas déjà sensibilisés.

Une **boîte à suggestions**, a également été installée dans nos locaux pour garantir la liberté d'expression de chacun. Nous nous engageons dans le respect de l'humain et de sa protection, considérant que la personne est une valeur essentielle pour l'entreprise.

Enfin, nous avons décidé de fusionner nos certifications ISO9001 et ISO14001 ce qui nous a permis d'organiser un **audit de nos locaux**

devrait pas être différée simplement en raison de l'absence de renseignements scientifiques complets. Le "principe de précaution" (ou approche de précaution) a été incorporé dans plusieurs accords internationaux portant sur la protection de l'environnement et, pour certains, il est dorénavant reconnu comme un principe général du droit international de l'environnement.

Mesures :

1. Au total, cette année, ce sont dix reportings reçus et un rapport d'activité envoyé à mi-année à nos quatre distributeurs. Nous avons également réalisé deux visites auprès de nos partenaires en Corée du Sud et en Chine, et reçu deux visites de leur part dans nos locaux (Inde et Japon).

2. A ce jour, aucune suggestion n'a été recensée dans notre boîte à suggestions. Nous interprétons cela comme une liberté de parole des salariés qui n'ont pas besoin d'avoir recours à la boîte pour exprimer leurs revendications. Si cette boîte continuait à être vide, nous envisagerions de la supprimer.

3. Suite à notre audit qualité (concernant la certifications

cette année, et de renouveler notre certification pour deux ans.

La **norme ISO9001:2008** repose sur un certain nombre de principes de management de la qualité, notamment une forte orientation client, la motivation et l'engagement de la direction, l'approche processus et l'amélioration continue.

La **norme ISO14001** est la dénomination d'une norme qui concerne le management environnemental. Elle repose sur le principe d'amélioration continue de la performance environnementale par la maîtrise des impacts liés à l'activité de l'entreprise.

*ISO9001), nous estimons les résultats plutôt satisfaisants:
L'audit interne réalisé le 10 septembre 2014 par notre coordinateur qualité conclut sur les processus formation, support et capitalisation du savoir-faire avec une appréciation d'ensemble de 0 non-conformité majeure, 0 non-conformité mineure, 2 points sensibles, 2 pistes de progrès, et 1 point Fort. Les commentaires précisent que le bilan de l'audit interne est positif. Aucun écart n'a été décelé. Les processus support et capitalisation utilisent de nouveaux outils qui font ou vont faire gagner en efficacité EXTENDE. Quelques idées d'amélioration et points sensibles sont suggérés.*



Droits du travail

Toujours fidèles à la Loi française, nous respectons l'égalité des sexes et veillons bien sûr au respect des principes évoqués par le Pacte Mondial, tels que l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, l'abolition du travail des enfants, l'élimination de la discrimination, le respect de la liberté d'association et le droit à la négociation collective.

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;

La liberté d'association est le droit de constituer, d'adhérer et de refuser d'adhérer à une association. Plusieurs textes internationaux font référence à la liberté d'association, comme la Convention européenne des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

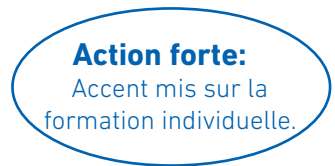
La négociation d'une convention ou d'un accord d'entreprise permet d'adapter les règles du code du travail aux spécificités et besoins de l'entreprise. Ce sont, en principe, les délégués syndicaux qui négocient avec l'employeur. Mais pour favoriser la négociation dans les petites entreprises dépourvues de délégués syndicaux, un accord peut être conclu, sous certaines conditions, par les représentants élus du personnel au comité d'entreprise (ou à défaut par les délégués du personnel) ou, en l'absence de représentants élus, par un salarié spécifiquement mandaté. La négociation peut être obligatoire (avec des thèmes et un rythme imposés) ou libre. Dans tous les cas, les accords d'entreprise sont soumis à certaines conditions de validité, et au respect de formalités spécifiques.¹

EXTENDE est toujours sous le régime de la Convention collective du **SYNTEC**, accessible à tous sur notre serveur et présentée dans le livret d'accueil des nouveaux salariés.

Actions :

Un certain nombre d'actions ont été mises en place l'année dernière dans le cadre de la signature du Pacte Mondial. Aucune nouvelle action n'a été ajoutée sur ce thème, mais nous avons maintenu celles déjà engagées.

¹ <http://travail-emploi.gouv.fr/informations-pratiques,89/les-fiches-pratiques-du-droit-du,91/convention-collective,110/la-negociation-collective-dans-l,1008.html>



Depuis 1981, la France permet à ses résidents de saisir la Cour européenne des droits de l'Homme afin de recevoir une indemnisation, s'ils s'estiment victime d'une violation de cette Convention européenne des droits de l'homme.

Selon l'article premier de la loi du 1er juillet 1901 : « L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicable aux contrats et obligations. »

Mesures :

1. L'accord d'intéressement atteste de la volonté de la direction de se positionner dans une démarche de management participatif. Les termes de ce contrat et le calcul de la prime

L'année dernière, nous avons commencé à inciter nos salariés à se porter candidat lors de **l'élection d'un délégué syndical**. Cette élection a eu lieu le 13 janvier 2014, malheureusement, personne ne s'est porté volontaire pour cette tâche. et un PV de carence a été rédigé.

Nous continuons l'organisation de **revues d'activités mensuelles** permettant de passer en revue l'ensemble des activités du mois et d'échanger avec l'équipe sur des suggestions d'améliorations de notre fonctionnement. Le Système de Management qualité est évoqué à cette occasion afin de vérifier l'état des différents indicateurs.

4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;

En 1980, la France a signé le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Adopté à New York le 16 décembre 1966 par l'Assemblée générale des Nations unies dans sa résolution 2200 A (XXI), il comprend les droits et libertés classiques qui protègent les particuliers contre les ingérences de l'État, comme le droit à la vie, l'interdiction de la torture, de l'esclavage et du travail forcé, le droit à la liberté, etc.

Actions :

Les mesures mises en place l'année dernière ont été maintenues.

La **prise en charge**, comme stipulé dans le code du travail, de **50% du prix des transports** pour tous nos salariés, ainsi que les **visites de la médecine du Travail**, se poursuivent, avec la possibilité pour chaque salarié d'**acheter du matériel de qualité** pour participer à leur bien-être (de nouveaux écrans ont été achetés cette année, par exemple), et nous adhérons toujours à la même mutuelle de qualité pour assurer une protection sociale maximale à tous les employés. Enfin, EXTENDE promeut la **formation individuelle** et maintient sa politique de formation.

5. L'abolition effective du travail des enfants ; et

La loi française assure une protection des mineurs (âgés de moins de 18 ans). EXTENDE respecte la loi française et assure n'avoir jamais embauché de salariés mineurs.

accordée à chacun seront contrôlés par trois salariés qui se sont portés volontaires à la suite d'une revue d'activité.

Mesures :

1. Tout comme l'année dernière, aucun contentieux n'a été constaté cette année (concernant les horaires de travail ou tout autre sujet).

2. Au total, sur 12 salariés, 12 sont en CDI (soit une personne de plus que l'année dernière).

3. A ce jour, aucun incident de sécurité n'a été reporté.

4. Concernant la politique de formation, 438 heures de formation ont été programmées cette année pour 12 salariés (soit un taux horaire de 36,5h de formation en moyenne par personne) (dont 4 sur 7 certifiantes).

Action :

Nos **distributeurs et partenaires sont informés** de notre démarche et de notre engagement, ce qui, nous l'espérons, contribue à la promotion de ces valeurs au-delà des frontières de notre territoire.

6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

L'article n° 14 de la Convention européenne des droits de l'homme prohibe la discrimination. Cette interdiction est à la fois large et restreinte, car d'une part, l'article interdit tout type de discrimination fondée sur n'importe quel critère (sexe, race, couleur, langue, religion, l'appartenance à une minorité nationale, ...), et d'autre part, le champ de cette interdiction est limité à la discrimination au regard des droits couverts par la Convention pour promouvoir le partage des connaissances.

La mission d'EXTENDE est d'apporter les bénéfices de la simulation et des méthodologies de Contrôles Non Destructifs à la communauté CND mondiale pour un partage libre et équitable du savoir. Pour ce faire, outre les valeurs auxquelles nous sommes fidèles telles que la neutralité et l'indépendance dans notre travail, nous revendiquons un souhait de partage des connaissances libres.

Actions :

Nous avons mis à disposition, sur notre site Internet, des **outils pédagogiques gratuits**. Nous pensons qu'une diffusion du savoir contribuera à l'évolution de tous, et à la réduction des inégalités.

La participation des salariés à la vie de l'entreprise est vivement incitée, comme la participation au développement et à la responsabilisation des salariés (**participation aux revues d'activités, possibilité de devenir leader de processus, rédaction de la charte éthique...**).

Des notes informatives sont affichées, mentionnant les articles légaux de référence, et informant sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, la lutte contre le harcèlement moral et sexuel et la lutte contre les discriminations.

EXTENDE certifie qu'elle œuvre à la promotion de la **diversité** et de l'**égalité des chances**. Les entretiens annuels sont par exemple préparés en amont, afin de garantir un maximum d'objectivité.

Mesures :

1. *Augmentation de la masse salariale (9 à 12) 4 femmes sur 12 (33% de l'effectif) et 3 docteur sur 12 (25% de l'effectif).*

2. *Aucune plainte de discrimination n'a été reportée.*

Environnement

Titulaires de la certification ISO14001, garantissant un Système de Management Environnemental (SME), nous veillons au quotidien à respecter et préserver l'environnement et les structures qui nous entourent. Nous évaluons régulièrement notre impact sur la planète, et veillons à réduire au maximum les empreintes négatives que nous pourrions laisser.

Les valeurs d'EXTENDE contribuent à la préservation de l'environnement en garantissant une activité effectuée avec le maximum de professionnalisme :

- Rigueur
- Humilité technique
- Ecoute
- Confidentialité
- Priorité Client

Aucune nouvelle action n'a été menée cette année, mais les efforts réalisés pour obtenir l'ISO14001 sont poursuivis.

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;

Le **principe de précaution** est intrinsèque à notre activité. La simulation de Contrôles Non Destructifs permet d'anticiper les contrôles, de réduire le nombre de maquettes nécessaires pour la préparation d'une inspection, et de proposer de nombreux scénarios afin d'évaluer toutes les possibilités avant de prendre une décision.

Au cœur de notre métier, nous appliquons donc le principe de précaution dans la plupart de nos activités. Concernant l'environnement, nous avons réalisé, avec l'aide du cabinet DEXTRAL, un **diagnostic de nos impacts** environnementaux.

Actions :

Principe de précaution

Nous avons maintenu les actions initiées l'année dernière : une revue des indicateurs environnementaux lors des revues de direction annuelles, l'affichage de notre charte des bonnes pratiques, ou encore le contrôle régulier de nos installations (climatisation, chauffage).



Mesures :

1. Trois actions de sensibilisation à la sécurité en entreprise ont été réalisées cette année (contre une seule l'année dernière).

Trois **actions de sensibilisation à la sécurité** ont été réalisées cette année : réalisation d'un exercice incendie, distribution de manuels de **première sensibilisation au risque incendie**, indiquant les bonnes pratiques de prévention et en cas d'incident, et formation de deux salariés pour devenir Sauveteur Secouriste du Travail (une seule formation avait été réalisée, et ce il y a deux ans). Notre responsable SST a renouvelé son certificat en réalisant une journée auprès de la Croix-Rouge Française, et une autre personne a été gratifiée de ce titre à la suite de deux jours de formation également réalisée auprès de la Croix-Rouge Française.

Actions d'urgence

Des extincteurs sont placés dans nos locaux. Ces derniers ont fait l'objet d'une vérification, et un exercice incendie a été réalisé. Les numéros d'urgence (pompiers, SAMU, police) sont toujours affichés dans l'entrée de nos locaux.

8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et

Nous n'avons pas réalisé de communication supplémentaire sur le thème de l'environnement au vu de notre impact limité sur ce thème.

Actions :

Consommation en Eau

Nos locaux actuels ne nous permettent pas d'influer sur notre consommation en eau et d'en mesurer les impacts. Nous incitons simplement nos collaborateurs à conserver une attitude responsable vis-à-vis du gaspillage de l'eau.

Gestion des déchets

Nous conservons une attitude responsable concernant la gestion des déchets via le recyclage du papier, du plastique et de nos capsules Nespresso®. Les piles, les cartouches d'encre et les ampoules, sont également triées en tant que DEEE, et tracées via un Registre de Suivi de Déchets (RSD) conformément à la loi en vigueur. Nous incitons toujours nos employés à minimiser la production de ces déchets. Bien que le ramassage des déchets fait par la mairie n'applique pas le tri pour les entreprises, nous déposons nos déchets triés dans des bacs de tri situés assez loin de l'entreprise.

2. Nous avons réussi l'audit qualité interne du 6 juin 2014, réalisé par le cabinet DEXTRAL, concernant le référentiel ISO14001, portant sur l'ensemble de notre système SME. Les conclusions du rapport mentionnent une appréciation d'ensemble avec 0 non-conformité majeure, 0 non-conformité mineure, 6 points sensibles et 2 pistes de progrès. Les commentaires précisent que «Le système de management environnement est simple, vivant et adapté à l'activité d'Extende. Les indicateurs se sont améliorés depuis la mise en place de la démarche. Des actions d'amélioration continue ont été entreprises mais pas toujours formalisées.»

Mesures :

1. Cette année, 20,2 tonnes de CO2 ont été compensées auprès de la fondation Good Planet, au profit d'un projet d'agroécologie et foresterie paysannes à Madagascar. Ce montant représente un total de 50% de notre bilan carbone.

Gaz polluants,

Produits chimiques et autres substances dangereuses

Comme mentionné dans la précédente COP, EXTENDE ne produit pas de gaz polluant via son activité, et ne fabrique, ne vend, ni n'utilise aucune substance chimique. C'est la raison pour laquelle aucune mesure particulière n'a été mise en place à ce sujet, mis à part l'incitation auprès de tous à aérer les pièces de notre établissement.

Biodiversité

EXTENDE atteste de la non-production d'OGM, ainsi que de la non-libération d'OGM.

Ressources naturelles, consommation d'énergie et changement climatique

Nous poursuivons la **compensation** de 50% du montant de notre impact environnemental lié à nos déplacements (taxe carbone). L'association à laquelle nous reversons est « Action carbone ».

Nous poursuivons également nos efforts en terme de consommation électrique avec le **contrôle de la température** via des thermomètres installés dans plusieurs pièces.

Enfin, nous poursuivons la **veille réglementaire** régulière et valorisons les fournisseurs respectant les normes environnementales.

9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Actions :

Technologies écologiques

Cette année, nous avons développé une application éducative sur support virtuel (tablettes et appareils Android). Il s'agit d'un quizz comprenant des questions relatives aux CND. Par ailleurs, nous continuons à envoyer à nos clients les rapports sous forme dématérialisée. Les tutoriels pédagogiques sont également transmis par informatique. Seuls les cahiers d'exercices de formation sont imprimés.

Nous incitons également nos collaborateurs à utiliser de préférence les versions informatiques des documents, afin de limiter le nombre d'impressions.

Mesure :

1. Nous avons évalué le gain d'impact environnemental suite à l'utilisation du logiciel CIVA à 1 406 852 Euros cette année.

2. Nous proposons chaque année des formations ainsi qu'un service de support pour pallier une mauvaise utilisation du logiciel. EXTENDE participe également au financement de validations.

Lutte anti-corrupcion

La lutte anti-corrupcion est essentielle dans notre engagement au sein du Pacte Mondial. Afin d'empêcher toute corrupcion, nous avons mis en place un système de contrôle de la qualité.

Action forte:

Obtention de la certification ISO9001.

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corrupcion sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Actions :

Au sein de notre structure, les risques de corrupcions se situent essentiellement au sein de notre processus de vente. Partiellement au sein de notre processus achat. Les trois commerciaux en charge suivent une démarche qualité certifiée **ISO9001**, renouvelée cette année. Un système de relecture et de validation des prix avant chaque envoi de proposition commerciale est en place, garantissant ainsi le non favoritisme en échange de bénéfices personnels.

Par ailleurs, nous avons intégré au livret d'accueil un **paragraphe de sensibilisation** pour tous les nouveaux embauchés.

Enfin, la direction poursuit une politique de **communication intense**, facilitant les contacts entre la direction et le personnel.

Mesures :

Suite à notre audit qualité (concernant la certification ISO9001), l'audit interne du 11 septembre 2014, réalisé par le Cabinet DEXTRAL sur les processus prospection, démarche commerciale et traitement de commande, conclut avec 0 écarts, 0 non-conformité majeure, 0 non-conformité mineure, 0 point sensible, et 5 pistes de progrès. Les commentaires précisent que les actions de prospection et commerciales sont bien gérées. Les processus décrits sont simples et respectés. Les acteurs sont volontaires. L'Indicateur « qualité » relatif à ces démarches contrôle entre autres la qualité des propositions commerciales, ainsi que la concertation entre membres du personnel lors d'une demande de discount. Il atteste d'un management par la qualité.

Les objectifs de 2014

Pour cette année 2014, de nouvelles actions ont été entamées sur les thèmes des droits de l'Homme et de la lutte anti-corruption. Les actions concernant les droits du travail et l'environnement ont été poursuivies, et EXTENDE a une nouvelle fois validé via des audits internes le bon déroulement de ses processus et actions d'amélioration. EXTENDE peut afficher son gage de qualité via ses certifications ISO 9001 et ISO14001, régulièrement contrôlées.

En 2015, nous allons poursuivre nos actions, et accroître la promotion du Global Compact, en y consacrant notamment une page sur notre futur nouveau site Internet.

Nous espérons de tout coeur impacter positivement notre environnement, préserver nos ressources, et contribuer à construire un monde plus juste et équitable.